

Comité Exécutif

Ordre du jour

- Informations diverses
- CSI avec représentants des doctorants
- Calendrier
- Questions diverses

Informations diverses

- 17 nov : CS-CFVU du 17 nov : avis favorable pour tous les dossiers MADIS HDR et toutes les demandes de co-direction, direction sans HDR
- 1er déc : Lancement de COMPEDOC
- 6 déc : Moblilex : 5 dossiers MADIS – 3 acceptés
- 7 déc: 1 dossier de mobilité MADIS pour collège doctoral
- 16 déc : réunion du college doctoral
- 16 déc : fin de l'élection des représentants des doctorants
- Onglet harcèlement sur site web MADIS

Composition CSI (proposition à valider par conseil) a minima

- Règle générales- le CSI comprend
 - au minimum deux membres, dont au moins un est habilité à diriger des recherches ou équivalent.
 - au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.
- D1,D2,D3
 - DED ou membre du bureau (non spécialiste) ou directeur ED non impliqué dans la direction
 - HDR spécialiste et/ou extérieur à ULille – Centrale Lille, IMT et UGE (site de Lille)
 - La direction de thèse ne fait pas partie du comité

Déroulement du CSI (proposition à valider par conseil)

• D1

- J-15 : Rapport d'avancement par doctorant
- J : Réunion entre comité + doctorant + direction de thèse : Présentation du doctorant + échanges scientifiques + entretiens séparés avec direction de thèse et doctorant

• D2

- J-20 : Rapport d'avancement mis à jour par doctorant
- J-8 : Avis écrit du directeur de these sur l'avancement des travaux
- J-8 : Avis écrit du membre extérieur (20 lignes max) suite au rapport
- J-8 : Portfolio des compétences et questionnaire (confidentiel) sur le harcèlement remplis par doctorant
- J : Réunion entre comité + doctorant : échanges à partir des documents

Déroulement du CSI (proposition à valider par conseil)

- D3
 - Réunion entre comité + doctorant + direction de thèse
 - Entretiens avec direction et doctorant
 - Justification de la demande de prolongation
 - Echancier précis pour la fin de these et attestation de financement

A faire : Réunion des bureaux de domaine et Guide du CSI

- A destination des membres du comité
 - Cadre réglementaire du comité de suivi
 - Missions du comité de suivi
 - Organisation et déroulement
 - Questions à aborder lors de la réunion

Calendrier 2023

- 13 janvier 9h Conseil : Bilan 2022- Règlement intérieur : CSI - Budget 2023 -
- 19 Janv Commission recherche ULille (thèses labélisées et région)
- S4-2 fev - 12h Réunion avec co-directeur et directeur sans HDR
- S4-2 fev - 9h Comité exécutif
- 15 Fév Affichage de sujets de thèse 2023
- 2 mars - 9h Comité exécutif
- 9 mars - 9h Réunion des bureaux
- 16 mars- 16h Cérémonie des docteurs
- 31 Mars Réponse de la Région sur les sujets présélectionnés.
- S14 -6 avril- 9h Comité exécutif
- 9 Mai Transmission par directeur de thèse au directeur d'unité, au DED, du domaine et à sec-edmadis@univ-lille.fr, des dossiers des candidats retenus et classés
- 24 mai Transmission des classements par les unités de recherche
- 25 mai-9h Comité exécutif puis auditions et bureaux de domaine
- 31 mai- 17h Remontée des classements par bureaux
- 1er juin 14h Comité exécutif avec représentants des établissements
- 2 juin 9h Conseil de l'ED - Contrats doctoraux